

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ACTIVITÉS CYCLISTES

Réunion du 27 septembre 2017

Présents :

TURGIS	Robert	UFOLEP 93
LEBOUCQ	Bernard	USM Gagny
TRAVAILLÉ	Jean-Paul	SE Pavillons-sous-bois
DEROUBAIX	Dominique	ACCTB Sevran
PLUMAIN	Patrice	ES Gervais-Lilas
BADET	Sylvie	ES Gervais-Lilas.
GUEGUEN	Éric	US Gazélec
ROY	Patrick	ES Stains
AIZPURU	René	EC Neuilly Plaisance

Début de réunion à 19h15

Secrétaire de séance Jean-Paul Travaillé

Ordre du Jour :

1. Retour oral sur la CTD du 21 juin 2017.
2. Retour sur la national cycloport 2017.
3. Saison 2017/2018 ; affiliation, licences, certificats médicaux.
4. Dernières courses de la saison.
5. Renouvellement de la Commission Technique Régionale.
6. Questions diverses.

1. Retour oral sur la CTD du 21 juin 2017.

Elle a eu essentiellement pour objet de préparer le championnat cycloport et notamment la recherche des 4 signaleurs demandés par la CTR. René qui s'était proposé pour assurer cette tâche lors des courses du matin et d'après-midi regrette un manque de concertation entre les clubs qui aurait pu lui éviter d'être bloqué toute la journée. De l'avis général l'organisation des signaleurs au niveau régional a été mal gérée.

A noter la victoire de Matéo Lefur de Neuilly Plaisance en 15/16 ans et les troisièmes places de Guy Forrat ECNP et Jérôme Maestrini ES Stains, respectivement en 60 ans et plus et 40/49 ans.

2. Retour sur la national cycloport 2017.

Couru les 14, 15 et 16 juillet à St Sulpice en Guérétois (23) il a vu la participation de 2 coureurs de Seine-Saint-Denis.

En 60 ans et plus, Bernard Leboucq (USM Gagny) se classe 70^e ; Cédric Laurent (ESGL) abandonne.

Très belle organisation, sur un parcours très difficile et sélectif.

3. Saison 2017/2018 ; affiliation, licences, certificats médicaux.

Les demandes de ré-affiliation des clubs sont parvenues début septembre chez les correspondants. Trois clubs se sont déjà ré-affiliés. La saison démarre le 1^{er} septembre.

Nouveauté importante : la loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et renouvellement des licences sportives. Le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication, ainsi que l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, en précisent les dispositions qui s'appliquent à compter du 1er juillet 2017. Ainsi les certificats médicaux de « non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition » déposés pour la saison écoulée sont valables encore 2 années. Il convient de joindre à la demande de licence 2017/2018 l'attestation de réponse au questionnaire de santé dans lequel le licencié certifie avoir répondu non à toutes les questions. Seule l'attestation est à joindre, le questionnaire, rempli sous sa responsabilité, est conservé par le licencié.

4. Dernières courses de la saison.

La course de l'ES Stains, organisée à Roissy en France le 24 septembre s'est très passée. L'ensemble des 52 coureurs semblait satisfait du déroulement de l'épreuve. Patrick Roy regrette la faible participation des coureurs de 1ère et 2ème catégorie. Il a autorisé, avec l'accord de membres de la CTR, la participation de coureurs de son club licenciés à la FSGT.

Dernière course le 8 octobre à Sevran. Les engagements sont ouverts sur le site de l'Ufolep national.

5. Renouvellement de la Commission Technique Régionale des activités cyclistes.

Avec la nouvelle olympiade les postes au sein de la CTR sont à renouveler. Pour des raisons personnelles, Jean-Paul Travaillé nous informe qu'il ne souhaite pas représenter sa candidature, après quatre années d'exercice.

A ce jour aucun autre candidat ne souhaite postuler.

6. Questions et informations diverses.

Aucune question des participants.

Fin de séance à 20h45.

Prochaine réunion : mercredi 18 octobre à **18h**. Essai d'un nouvel horaire.